

ANDENNE – JUSTICE DE PAIX

Jets de pétards : la Ville devra payer

La plainte déposée contre les syndicats de police déclarée non fondée

Le 3 mars dernier, avant un conseil de police à Andenne, les bourgmestres des cinq communes qui constituent la zone de police des Arches ont été accueillis avec virulence par des policiers qui estimaient ne pas être suffisamment écoutés. Des pétards ont été lancés, blessant l'un des mayeurs. Plainte a été déposée par la Ville d'Andenne contre les représentants syndicaux, mais la décision est tombée : la plainte est non fondée et la Ville devra même payer des frais de justice aux syndicats.

La Justice de Paix a rendu sa décision : la plainte de la Ville d'Andenne contre différents délégués syndicaux policiers est jugée non fondée et condamne celle-ci à payer à chacun des hommes visés 480 euros à titre d'indemnité de procédure. Cette plainte avait été déposée suite aux événements qui se sont déroulés le 3 mars dernier, peu avant un conseil de police qui se tenait à Andenne. Ce soir-là, plusieurs policiers aux couleurs de leur syndicat respectif ont ac-

cueilli les cinq bourgmestres de la zone de police des Arches (Andenne, Assesse, Gesves, Fernelmont et Ohey). Les policiers dénonçaient depuis un bon moment déjà le manque d'effectifs, entre autres, dans la zone, ce qui avait des répercussions sur la sécurité des policiers et du citoyen.

« Nous étions traités de hooligans, mais la Justice nous donne raison »

Thierry Belin

Estimant que les revendications n'étaient pas entendues, ils avaient décidé d'agir. Ce soir du 3 mars, avant la séance du conseil de police, ils s'étaient réunis place des Tilleuls, mais l'accueil des bourgmestres avait dégénéré. Des pétards ont été lancés, blessant légèrement l'un des mayeurs à la jambe. Claude Eerdeken, le

bourgmestre d'Andenne, et d'autres s'étaient réfugiés et barricadés dans l'hôtel de Ville. Ils y étaient restés cloîtrés durant près d'une heure et demie. Furieux, Claude Eerdeken n'avait pas hésité à qualifier les syndicats et les policiers présents de voyous et de hooligans et avait décidé de porter plainte auprès de la Justice de Paix, qui lui a donné tort. Celle-ci estime que les représentants syndicaux ne peuvent être tenus pour responsables des gestes posés durant la soirée du 3 mars dernier.

« Cette décision nous satisfait pleinement », réagit logiquement Thierry Belin, président du SNPS (syndicat national du personnel de police et de sécurité) pour la province de Namur, visé par la plainte de la Ville d'Andenne.

« Nous étions traités de voyous, de hooligans, mais la justice a débouté cette plainte. Au-delà de la somme que la Ville est condamnée à nous verser, on est établi dans notre bon droit. Claude Eerdeken voulait bouffer du syndicat, il n'en a finalement rien été. »

Nous avons également contacté le

bourgmestre andennais pour obtenir une réaction à cette décision de justice. Il n'en était toutefois pas au courant et, quand nous l'avons informé, Claude Eerdeken a déclaré, relativement surpris, qu'il allait « apprécier cette décision avec son avocat », et s'est refusé à tout commentaire.

XAVIER DE BRABANDER



Thierry Belin (SNPS) se dit satisfait de cette décision. © LEF



Des pétards avaient été lancés. © V.L.

LaMeuse laGazette laProvince NordEclair LaCapitale

SUDPRESSE

Lisez le journal comme vous l'aimez !
PARTOUT, TOUT LE TEMPS

NOTRE OFFRE

- Votre journal numérique 7/7 jours
- Votre journal papier du samedi
- Le choix entre une tablette ou un smartphone tendance.

JUSQU'À
215€
D'ÉCONOMIE

Abonnez-vous sur
www.partouttoutletemps.be

iPad et iPhone sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Apple n'est pas sponsor, ni participant de cette promotion Copyright © 2016 Apple Inc. - Tous droits réservés. Infos et conditions sur notre site internet.



L'iPhone 6S ou L'iPad Air 2

